

Rapport de gestion de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Autor(en): **Schaer-Born, Dori / Egger-Jenzer, Barbara / Andres, Dora**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): **- (2002)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418475>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

9. Rapport de gestion de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Directrice: la conseillère d'Etat Dori Schaer-Born (jusqu'au 31 mai)

la conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer (dès le 1^{er} juin)

Suppléante: la conseillère d'Etat Dora Andres

9.1 Les priorités de l'exercice

- Examen stratégique des prestations publiques (ESPP): aucun autre thème n'a autant occupé les esprits l'année passée que l'ESPP. Pour la TTE il était important que les mesures d'économies puissent soutenir le développement durable au cours de chaque phase. Par manque de temps, les collaboratrices et collaborateurs, tout particulièrement les cadres, ont dû renoncer à ce dernier projet durant certaines phases du processus.
- Environnement: un outil pratique pour l'évaluation de l'impact de projets sur le développement durable a vu le jour. Il est disponible sous le nom de «boussole du développement durable». La collaboration intercantonale pour l'harmonisation des procédures EIE au niveau national s'est poursuivie. L'OCE a également fourni des prestations dans le domaine de la coordination et de la médiation pour des réalisations complexes ayant un impact important sur l'environnement, mais non soumises à une EIE (p. ex. protection contre les crues/revitalisation des zones alluviales à l'embouchure de la Gürbe, projet KWO plus, protection contre les crues à Thoune).
- Geodat-View: le projet est entré dans sa phase opérationnelle au printemps; il a pu être clos avec succès en automne grâce à l'engagement des intéressés. Grâce à Geodat-View, tous les offices disposant de données à référence géographique peuvent les mettre facilement à disposition des utilisateurs disposant d'un droit d'accès privilégié, voire de toutes les unités de l'administration cantonale. Le logiciel Geodat-View devient donc le «guichet unique» pour toutes les informations géographiques.
- Nouvelle gestion publique NOG: le report du projet général NOG – dont la mise en œuvre de la première étape avait été préparée par la TTE pour 2003 – a provoqué regrets et frustrations. En effet, des efforts importants avaient été déployés pour respecter les délais. Les travaux préparatoires se poursuivent néanmoins, parce que la TTE est convaincue que les nouveaux instruments et la transparence recherchée permettront de mieux atteindre les objectifs formulés dans les groupes de produits.
- Trafic: dans le domaine du trafic d'agglomération – dont l'importance est maintenant reconnue au niveau fédéral, et qui bénéficie pour cette raison de nouveaux moyens financiers – des travaux de planification menés à plusieurs niveaux ont pu être réalisés: étude de mobilité à Berne, Thoune et Berthoud, tram Berner-ouest, RER 2005 (y c. arrêt Berne-Wankdorf). La mise en service du nouveau tronçon Mattstetten–Rothrist, dans le cadre de Rail 2000 1^{re} étape, provoquera de nombreux changements d'horaires dans le trafic régional du canton de Berne. Le programme de construction des routes 2003 à 2006 a intégré des projets examinés et sélectionnés pour la première fois selon les critères du développement durable. Dans le domaine du trafic lent, particulièrement propice à l'environnement, le Conseil-exécutif a adopté au cours de la première moitié de l'année le plan directeur cantonal du réseau des itinéraires de randonnée pédestre.
- Energie: après que l'administration et le Conseil-exécutif se furent préparés intensément à la libéralisation, dans la perspective de la votation sur la loi sur le marché de l'électricité (LME), le Conseil-exécutif a approuvé en décembre le 3^e rapport sur l'énergie du canton de Berne. Le canton a mis au concours un prix MINERGIE qui a vu entrer bon nombre de projets de qualité. D'autres concours sont prévus à intervalle de deux à trois ans.
- Eau: la raison de la modification des organes génitaux des coréogones du lac de Thoune n'est pas encore clairement définie. Sur

la base de différentes études, les dépôts de munitions qui gisent actuellement sur le fond du lac et une éventuelle pollution des eaux résiduaires par le chantier de la NLFA semblent pouvoir en être les causes. Le projet intitulé «Modifications de l'écosystème du lac de Brienz» a traité simultanément la phase 1 (études et mesures prioritaires) et la phase 2 (réalisation des conclusions des études), ce qui a permis un gain de temps et une économie en ressources. Les principales conclusions de ce projet seront publiées d'ici le printemps 2003. Après les crues exceptionnelles (survenues au printemps 1999 mais aussi en 2001 et 2002) le lac de Thoune a atteint un niveau d'eau jamais égalé. L'élaboration actuelle du plan d'aménagement des eaux doit permettre de dire quelles solutions – techniques, écologiques, économiques et politiques – peuvent être appliquées dans ce domaine, en tenant compte de la diversité des intérêts locaux, régionaux et cantonaux.

- Déchets: les domaines des déchets urbains et des boues d'épuration tels qu'ils figurent dans la conception directrice actuellement en vigueur ont été entièrement revus et mis en consultation dans le cadre du nouveau plan sectoriel de gestion des déchets. Dans la perspective où les boues d'épuration ne seront plus prises en charge par l'agriculture, différentes possibilités d'élimination sont analysées en détail (en particulier l'incinération).
- Construction: le manque de moyens financiers des pouvoirs publics nous oblige à être extrêmement économes dans le domaine des investissements immobiliers. Etre économe ne signifie toutefois pas construire «bon marché», mais poser des priorités claires et créer des valeurs d'usage élevées. Il s'agit aussi de reconnaître les coûts à long terme (p. ex. coûts d'exploitation élevés, provisions élevées, etc) engendrés par des économies dans les investissements à court terme. En regard de la somme des investissements disponibles, l'Hôpital de l'île apporte chaque année son lot de projets importants pour l'Office des bâtiments. Le personnel de la nouvelle maternité est satisfait des locaux mis à disposition et la proximité de l'Hôpital de l'île est appréciée. La mise en soumission publique du centre des soins intensifs, des urgences et de chirurgie (IUC) pour trouver une entreprise générale a donné lieu à quelques difficultés, après que l'adjudication de la nouvelle construction n'a pas été jugée urgente par le Tribunal administratif.

9.2 Rapports des offices

9.2.1 Secrétariat général

Les prestations du Secrétariat général forment un seul groupe de produits («Soutien de la direction») comprenant deux produits.

Produit «Préparation des décisions politiques et activité de conseil»

Après que la Direction et le Secrétariat général eurent été gérés durant dix ans par Madame la conseillère d'Etat Dori Schaer-Born, la conseillère d'Etat Madame Barbara Egger-Jenzer a apporté un nouveau style de direction. Grâce à l'engagement quotidien de tous les collaborateurs et collaboratrices, tout particulièrement dans le processus de l'ESPP, la nouvelle directrice a rapidement pu être mise au courant de tous les dossiers en cours à la TTE.

Les travaux du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) ont pu être poursuivis comme prévu; l'accent a été mis en particulier sur les anciens aérodromes militaires de Reichenbach, Zwei-

simmen, St. Stephan et Gessenay. Sous la conduite de la directrice, la commission de l'aviation – représentant de façon paritaire les intérêts des utilisateurs et ceux de la protection des sites – s'est réunie deux fois. Les thèmes principaux étaient l'aérodrome de Belp et les vols des hélicoptères.

Pour ce qui est de la participation du canton à des entreprises, le Conseil-exécutif a décidé en mai de réduire sa participation aux FMB à 51 pour cent. Cette décision est mise en œuvre par le Secrétariat général, en collaboration avec la Direction des finances. Dans le domaine de l'élimination des déchets spéciaux, la participation cantonale a donné lieu à un ajustement; le canton a transféré ses actions SOVAG (comme précédemment les actions Batrec) dans la «R.E.V. Entsorgungsholding Schweiz», en échange d'actions de la R.E.V., qui doivent être vendues à un moment opportun. Dans le cadre de cet ajustement, une solution a pu être trouvée pour les prêts remboursables que le canton avait accordés à la SOVAG en 1983 pour le poste de collecte des déchets spéciaux de Brugg.

Produit «Prestations de services aux offices»

En début d'année, le système de pointage a été remplacé par le logiciel Inova.Time. La nouvelle manière de saisir le temps de travail sur PC s'est effectuée sans problème majeur. Les données disponibles permettent aux collaboratrices et aux collaborateurs de mieux planifier leur temps de travail.

Dans le cadre de NOG et de l'ESPP, le secrétariat assume un important rôle de coordination, voire de direction. Les fiches de produits utilisées dans l'ESPP étant différentes de celles de NOG, le temps d'enregistrement nécessaire a été relativement important.

9.2.2 Office juridique

Les prestations de l'Office juridique forment un seul groupe de produits («Justice administrative et prestations juridiques») comprenant deux produits.

Produit «Justice administrative interne»

Le nombre de recours enregistrés durant l'année écoulée s'élève à 279, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente (2001: 264). Dans 187 cas, les recours concernaient des décisions relatives à des constructions (2001: 195); 59 autres recours concernaient la police des constructions (2001: 35), dont 19 avaient trait à des installations de téléphonie mobile. Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la réclamation extérieure et la réclamation routière, le 1^{er} mars 2000, la compétence en matière d'autorisation de telles réclames a été transférée du canton aux communes. Depuis ce changement, les recours en la matière représentent une part notable de l'ensemble des recours déposés (2001: 21 recours, 2002: 32 recours).

Si 279 recours ont été déposés durant l'année écoulée, 278 ont été menés à terme. La durée moyenne de traitement des procédures d'autorisation s'est établie à six mois et demi (année précédente 6 mois), alors que celle pour les procédures en matière de police des constructions a diminué à quatre mois et demi (année précédente: un peu moins de 6 mois).

Produit «Prestations juridiques»

Trois révisions totales de lois et de leurs ordonnances d'application ainsi que diverses autres ordonnances ont représenté une part importante du travail de l'Office juridique durant l'année écoulée.

- La loi du 11 juin 2002 sur les marchés publics (LCMP, RSB 731.2) et l'ordonnance d'application entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2003; le guide y relatif se trouve sur la page Internet de la Direction (www.bve.be.ch «Notre direction»).
- La révision totale de la loi sur les déchets a permis d'adapter les dispositions cantonales à la nouvelle législation fédérale, de régler les problèmes apparus au niveau de la mise en application et de

tenir compte des principes de NOG. Le projet a reçu un bon accueil lors de la procédure de consultation; il sera soumis au Grand Conseil dans le courant de 2003.

- La loi sur la régle des mines a elle aussi été totalement révisée et sera soumise au Grand Conseil en 2003. Le projet prévoyant la constitution d'une régle du gravier ayant été largement rejeté dans le cadre de la procédure de consultation, le Conseil-exécutif propose d'abandonner cette variante.

Service de conseils en matière de marchés publics: en vertu de la nouvelle loi sur les marchés publics (LCMP), les Directions seront désormais les instances de recours en la matière. Etant donné que l'Office juridique aura pour tâche d'instruire les recours concernant la TTE, son activité de conseil sera incompatible avec les principes constitutionnels, de sorte qu'elle devra renoncer à cette prestation jusqu'à présent fort demandée.

9.2.3 Office de coordination pour la protection de l'environnement

Les prestations de l'Office de coordination pour la protection de l'environnement forment un seul groupe de produits («Coordination de la protection de l'environnement») comprenant deux produits.

M. Georg Iselin, chef de l'Office de coordination pour la protection de l'environnement, a pris sa retraite en mars. Avec son successeur, M. Daniel Klooz, les collaborateurs de l'Office ont redéfini l'organisation de leur travail. Les nouvelles lignes directrices accordent une importance prépondérante au développement durable dans les trois domaines de l'économie, de la société et de l'environnement. L'accent est mis en particulier sur la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Produit «Mise en réseau et intégration de la protection de l'environnement»

Promouvoir le développement durable: en été 2002, un instrument pratique pour l'évaluation de l'influence de projets sur le développement durable a vu le jour. Il est mis à disposition sous le nom de «boussole bernoise du développement durable» (<http://www.be.ch/boussole/>).

La 4^e journée d'information pour le développement durable organisée par l'OCE a permis à plus de 80 conseillères et conseillers communaux de près de 60 communes d'échanger informations et expériences. Les réalisations des communes de Zollikofen, Langenthal et Spiez ont suscité un intérêt particulier. Spiez est la première commune à avoir mis en place un plan d'action local (LA21) avec un processus de participation. L'OCE a apporté son soutien et a accompagné ce plan d'action.

Ménager les ressources naturelles du canton: l'OCE a souvent été sollicité par l'Expo.02. Les travaux préparatoires ont dû être entrepris très tôt déjà en vue de ménager au mieux l'environnement lors du démontage des installations et des bâtiments.

L'OCE a également fourni des prestations dans le domaine de la coordination et de la médiation pour des réalisations complexes ayant un impact important sur l'environnement, mais non soumises à une EIE (p. ex. protection contre les crues/revitalisation des zones alluviales à l'embouchure de la Gürbe, projet KWO plus, protection contre les crues à Thoune). Sous la direction de l'OCE, le groupe de travail interne à l'administration chargé de la gestion des eaux a publié un guide et des recommandations relatifs à la gestion de l'espace des cours d'eau dans le canton de Berne. Dans le domaine de la protection de la nature, l'OCE a participé à l'élaboration du concept de réduction des entraves à la mobilité de la faune.

Pour ce qui est du travail d'information, l'OCE a utilisé différents médias pour expliquer le développement durable et la protection de l'environnement: sites internet de l'OCE et «l'environnement bernois» actualisés en permanence; nouvelle offre internet «dévelop-

pement durable»; deux articles sur le thème de l'agenda local 21 et du développement durable dans les soumissions, dans la revue zurichoise «Zürcher Umweltpraxis»; vente de 282 unités de matériel didactique sur des thèmes environnementaux et de 39 cassettes vidéo du groupe de travail intercantonal Info-environnement.

Produit «Impact sur l'environnement de projets importants (EIE)»

Optimisation des procédures et de leur impact: le nombre de projets soumis à une EIE (58) a presque doublé par rapport à l'année précédente (30 projets). Dans la plupart des cas, les délais de traitement des dossiers ont malgré tout pu être respectés. Cette augmentation imprévisible des affaires à traiter a contribué à alourdir la planification des ressources de l'OCE. Un tiers environ des projets concernent des installations agricoles (halles d'engraissement de volaille). Avec 42 projets traités (contre 31 en 2001), le nombre de requêtes adressées à l'autorité directrice a fortement augmenté. En vue de parfaire leur réalisation, les procédures d'EIE ont continué à être optimisées. La ligne directrice «L'EIE dans le canton de Berne» a été actualisée. La collaboration intercantonale pour l'harmonisation des procédures d'EIE a été poursuivie. Le «grEIE» – comité des services EIE de Suisse romande et du Tessin – a pris en main l'élaboration commune des lignes directrices en matière d'études d'impact. Grâce à la collaboration de l'OCE – tête de pont avec la Suisse allemande – la majorité des cantons alémaniques participent aussi à ce projet.

En vue d'améliorer l'efficacité des procédures de décisions globales relatives aux demandes de permis de construire, un groupe de travail mandaté à cet effet a élaboré des modèles spécifiques de rapports pour les offices et les services et des modèles de rapports pour les décisions globalisées de demandes de permis de construire. Ces rapports seront utilisés à partir de 2003. Le second atelier d'EIE, organisé conjointement avec le canton de Soleure, a contribué à promouvoir la collaboration entre les bureaux d'études d'impact et les services de protection de l'environnement, et à développer et améliorer la pratique en matière d'études d'impact.

9.2.4 Office du cadastre

Les prestations de l'Office du cadastre forment un seul un groupe de produits («Mensurations et information géographique») comprenant quatre produits.

Produits «Mensuration officielle» et «Bases géodésiques»: La mise à jour des surfaces agricoles utiles est à nouveau d'actualité

Au cours de l'année écoulée, le projet important de mise à jour des surfaces agricoles utiles (SAU) dans les territoires exploités de manière extensive a pu être remis en route dans le canton de Berne. La livraison des orthophotos digitales (photographies aériennes dont les déformations ont été corrigées) par l'Office fédéral de topographie a certes pris du retard, mais ces données sont maintenant disponibles pour l'ensemble du territoire ou presque. Les bureaux d'ingénieurs mandatés peuvent donc reprendre leur travail. Par rapport au programme initial, ces travaux ont pris environ 18 mois de retard.

La collaboration entre tous les services cantonaux et fédéraux impliqués (agriculture, sylviculture, protection de la nature et cadastre) a permis d'arriver à une définition géométrique des pâturages boisés satisfaisante pour tous. En automne, il a été possible d'adjuger, par voie d'appel d'offres public, les travaux de mise à jour dans le Jura bernois (unité de réalisation 3). Deux consortiums de géomètres du canton de Berne ont obtenu ces mandats. Le projet devrait se dérouler sur ces deux prochaines années et ne pas dépasser le crédit accordé de 16 millions de francs. Cependant, l'expérience faite avec l'unité de réalisation 1 permet de prévoir de notables surcoûts induits par la procédure de participation; seront concernées les unités de réalisation 2 et 3.

La mensuration officielle va constituer la base centrale des données pour l'administration cantonale. En particulier grâce à la mise à jour des surfaces agricoles utiles, le canton va disposer dans deux ans d'une cartographie numérique et actualisée couvrant plus de 60 pour cent de son territoire. Les services cantonaux ont déjà fait régulièrement appel aux données disponibles pour toutes les applications concernant l'état de propriété; il peut s'agir de données chiffrées – par exemple, la surface des biens-fonds fournie par la banque de données GRUDA A47 – ou de données géographiques – comme les plans cadastraux digitalisés. La mise à disposition automatique de ces données pour l'évaluation officielle et pour le versement des paiements directs agricoles est réalisée; d'autres applications sont à l'étude. Grâce à ces développements, les données de la mensuration officielle prennent une place centrale pour toutes les applications en relation avec l'état de propriété du sol. En ce sens, cette évolution rejoint celle souhaitée par M. Zaugg dans son interpellation de 1997 (ACE 1838/1997).

Cette évolution, en soi réjouissante, entraîne cependant un surcroît de travail notable pour l'Office du cadastre qui n'arrive plus à assumer cette tâche avec sa dotation actuelle en personnel. En effet, toutes les oppositions en rapport avec des surfaces de biens-fonds passent maintenant par lui obligatoirement, qu'elles proviennent de l'administration fiscale (évaluation officielle) ou de l'Office de l'agriculture. L'Office du cadastre examine ces litiges avec l'aide des géomètres conservateurs concernés.

Produits «Normalisation» et «Distribution»: L'administration cantonale dispose d'informations géographiques en ligne

Au printemps, le projet Geodat-View est entré dans sa phase opérationnelle; il a pu être clos avec succès en automne. Ce projet s'est déroulé à peu près selon le programme prévu, sans dépassement de budget; un tel résultat est à mettre au compte d'une collaboration exemplaire entre tous les intéressés. Grâce à Geodat-View, tous les offices disposant de données à référence géographique peuvent les mettre facilement à disposition des utilisateurs disposant d'un droit d'accès privilégié, voire de toutes les unités de l'administration cantonale. Le logiciel Geodat-View devient donc le «guichet unique» pour toutes les informations géographiques.

L'Office du cadastre a collaboré avec la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques pour élaborer les bases légales du système d'information sur les biens-fonds (GRUDIS), lequel va être prochainement accessible aux utilisateurs disposant du droit d'accès. La base de données GRUDIS est facile à consulter; on y trouve des renseignements provenant autant de la mensuration officielle que du registre foncier ou de l'évaluation officielle. Des travaux préparatoires ont tenté d'intégrer à GRUDIS des informations géographiques à l'échelle des parcelles.

L'Office du cadastre organise ses activités selon différents processus de production. Les données géographiques sont devenues incontournables dans une société basée sur l'information. Tous les milieux qui la composent – population, entreprises, services administratifs, etc. – ne peuvent plus se passer de telles informations. Si le canton peut mettre ces données numériques à disposition pour tout son territoire à un coût abordable, il peut devenir attractif et attirer de nouvelles entreprises; offrir un tel instrument est donc une réelle mesure de promotion économique.

Fort de ce constat, l'Office du cadastre s'est restructuré au cours des 18 derniers mois pour mieux répondre aux besoins des clients et pour s'adapter à l'importance stratégique des données géographiques. La nouvelle structure de l'office a pris effet au 1^{er} juillet. Cette nouvelle orientation a entraîné un report de ressources principalement sur le processus libellé «Mettre à disposition des données géographiques tenues à jour». Ces données géographiques si utiles sont régulièrement mises à jour et seront disponibles à long terme, et ce grâce à une normalisation plus poussée, à une meilleure coordination et au respect rigoureux du principe de gestion autonome des sources d'information.

9.2.5 Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets

Groupe de produits «Protection des eaux et du sol»

Produit «Assainissement»: Les communes accélèrent l'étude de leur plan général d'évacuation des eaux

En vertu de la loi fédérale sur la protection des eaux, les communes sont tenues d'établir un plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Cet outil de planification est indispensable à la réalisation d'un assainissement efficace et économique. Les subventions fédérales ad hoc ont pu être sollicitées auprès de l'OFEFP avant la date limite du 1^{er} novembre 2002. La demande était accompagnée d'une estimation des coûts et d'un cahier des charges détaillé pour l'élaboration du PGEE, approuvé par l'Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets. De nombreuses communes et syndicats d'assainissement ont fait usage de cette possibilité de subventionnement et ont transmis à cet effet les documents nécessaires. Au total, en 2002, la Confédération a reçu 153 demandes pour des PGEE communaux et 22 pour des PGEE régionaux. Actuellement 183 PGEE sont en préparation dans le canton, 58 ont déjà été approuvés par l'OPED ou sont encore en cours d'examen.

Produit «Epuración des eaux»: Toutes les mesures prioritaires du plan directeur d'assainissement (VOKOS) seront vraisemblablement mises en place dans les délais, à savoir en 2007

Les dernières décisions importantes ont été prises en 2002. Comme prévu, les projets d'extension, de rénovation et de regroupement de stations d'épuration des eaux (STEP) se poursuivent. Une fois réalisées les phases particulièrement difficiles d'extension des STEP de Lyss et du Gürbetal, la charge polluante diminuera progressivement grâce à l'amélioration de la qualité des eaux épurées. Par suite d'un recours, il faut s'attendre à ce que les travaux de redimensionnement de la STEP du Worblental prennent du retard, avec comme corollaire la perte probable des subventions fédérales.

t/an*	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
CSB	8775	8500	7950	7600	7100	6760	5864	6523
Phosphore	183	143	106	104	95	94	78	91
N org.	292	284	264	254	237	226	196	219
NH4-N	2405	2247	2561	2154	1907	1482	1421	1310
NO2-N	66	72	54	59	69	63	58	52
NO3-N	1110	1177	1103	1223	1357	1433	1283	1369

* Flux de rejet (sorties) des STEP bernoises en tonnes par an pour les substances DCO (mesure de charge résiduelle organique), le phosphore et les combinaisons azotées [azote organique, ammonium (NH4-N), nitrite (NO2-N) et nitrate (NO3-N)].

Produit «Protection des eaux dans l'industrie et l'artisanat»: Les eaux pluviales des aires artisanales et industrielles doivent-elles être considérées comme eaux usées polluées ou eaux claires non polluées?

Cette question est d'une importance pratique et financière considérable puisqu'en vertu de la loi sur la protection des eaux, les eaux polluées doivent être épurées, alors que les eaux claires non polluées doivent être infiltrées. A la différence des zones d'habitation, il est très courant que, dans les aires industrielles et artisanales, l'eau pluviale soit contaminée par stockage, transbordement, transport ou manutention de produits dangereux pour les eaux. Le principe d'évacuation des eaux des zones d'habitation ne peut, dans ces cas, pas être transposé tel quel. Sur la base de ce constat, un guide d'exécution a été élaboré pour pouvoir résoudre à l'avenir les problèmes concrets. Il définit les objectifs en matière d'évacuation des eaux pour chaque type de zone en fonction de son utilisation. La mise en application de cet objectif aura pour effet d'amener naturellement plus d'eaux météoriques dans les STEP. Il faudra en tenir compte ces prochaines années lorsqu'il s'agira d'appliquer ces nouveaux principes soit aux nouvelles aires industrielles, soit aux aires existantes. Les intéressés (entreprises, autorités, ingénieurs) devront, en partie, raisonner autrement.

Produit «Protection des eaux dans l'agriculture»: Exécution efficace grâce à GELAN

Le module de protection dans le cadre du projet GELAN (Gesamtlösung EDV Landwirtschaft) est au point; il sera utilisé à l'avenir pour répondre à des questions de mise en œuvre dans l'agriculture. Il servira à évaluer, lors des autorisations de construire les fosses, les capacités de stockage d'engrais de ferme et à traiter le volet «agriculture» dans les PGEE.

Produit «Protection des eaux souterraines et extraction de matériaux»: Le cadastre d'infiltration facilitera la rénovation des installations d'infiltration défectueuses

L'expérience montre que nombre d'installations d'infiltration sont mal réalisées et sont donc concrètement un danger pour les eaux souterraines. Une solution simple et pragmatique a été élaborée pour le cadastre cantonal d'infiltration; elle permet d'enregistrer les installations d'infiltration existantes et nouvelles, comme par exemple celles qui se trouvent dans des zones sensibles de protection des eaux souterraines. Ce cadastre d'infiltration contient les principales caractéristiques techniques (avec les données y afférentes des diverses installations). Ce cadastre permet le contrôle ultérieur, la rénovation ou la mise hors service d'installations défectueuses, dangereuses pour les eaux souterraines. Il sera disponible à partir de 2003.

Produit «Citernes»: Le droit fédéral sera adapté au changement des conditions générales

Les citernes à installer dans les zones de protection des eaux souterraines ont été soumises à des prescriptions plus sévères. Les directives en vigueur pour les conduites sous pression et les citernes de chantier ont été adaptées et/ou sont l'objet de nouvelles dispositions. De plus, il a été décidé de mettre sur pied un cadastre modulaire des citernes, qui remplacera le cadastre actuel des citernes à partir de mai 2003.

Produit «Pollution des eaux et service des sinistres»: Pas de dommages exceptionnels

Depuis le début de 2002, la permanence de lutte contre les accidents dus aux hydrocarbures et la permanence de lutte contre les produits chimiques sont regroupées sous le produit «Pollution des eaux et service des sinistres».

Hormis les intempéries catastrophiques ayant affecté Trubschachen, aucun sinistre d'ampleur exceptionnelle n'a été enregistré (sur 99 événements signalés).

Produit «Surveillance des eaux»: Résultat des examens dans les lacs de Thoune et de Brienz

La cause de la modification des organes génitaux des corégones du lac de Thoune reste, à ce jour, inconnue. Un groupe de travail cantonal s'est penché sur la question; il semble privilégier, comme la plus probable, l'hypothèse d'une influence chronique sur les poissons. Les sources de produits toxiques qui peuvent être à l'origine d'une pollution chronique vont donc faire l'objet des toutes premières investigations. On pense surtout actuellement aux dépôts de munitions au fond du lac et à l'éventualité d'une pollution des eaux par le chantier des NLFA. Des projets de recherche ad hoc ont été mis en place.

Dans le projet «Modifications de l'écosystème du lac de Brienz», les phases 1 (mesures prioritaires et examens) et 2 (transposition des résultats des examens) ont été traitées simultanément. Le groupe d'experts mis en place et le comité de direction chargé du suivi ont pu, de ce fait, écomiser temps et ressources. Les projets partiels prévus ont été exécutés; ils ont permis de collecter des informations importantes qui seront publiées sous forme de rapport d'ici au printemps 2003. Les résultats des phases 1 et 2 permettront de passer à la phase 3 (poursuite d'investigations jugées nécessaires). Les examens des eaux effectués de 1997 à 2000 ont été évalués et regroupés sous forme de rapport. Il ressort des données dispo-

nibles que la qualité des eaux n'est toujours pas de qualité suffisante, en particulier dans le Mittelland, et que d'autres mesures sont nécessaires dans divers domaines.

Produit «Protection du sol»: Les informations sur le sol permettent d'en exploiter plus soigneusement les ressources

Les exploitants de gravières, l'Office de l'agriculture et l'OPED ont organisé une réunion d'information sur les remises en culture des sites d'extraction. La gravière de Jaberg a été prise en exemple pour expliquer aux entreprises d'extraction de gravier du canton de Berne ce thème important, à savoir comment manipuler les terres avec précaution (au niveau de la prise en charge, du décapage, du stockage intermédiaire et de la remise en place). L'exercice a permis de démontrer qu'un traitement judicieux des sols se justifie sur les plans tant écologique qu'économique.

De plus, le thème du sol a été présenté sous forme d'exposition spécifique dans le cadre d'OHA 2002 à Thoune. L'OPED et d'autres organismes privés et publics soutiennent ce projet qui vise à intéresser un large public au thème du sol.

Groupe de produits «Gestion des déchets»: Le plan sectoriel déchets du canton de Berne est une mise à jour du plan directeur de gestion des déchets

Produit «Elimination des déchets»: Le plan sectoriel déchets en phase de participation

Les domaines «déchets urbains» et «boues d'épuration» de l'actuel plan directeur de gestion des déchets ont dû être mis à jour jusque dans le détail. L'élimination des boues d'épuration devra tenir compte de la situation actuelle. Compte tenu de l'abandon programmé de l'utilisation des boues d'épuration dans l'agriculture, les possibilités d'élimination finale (incinération) ont été étudiées dans le détail et intégrées au plan sectoriel déchets.

Le projet «Entreprises de ferrailage et de démolition de véhicules» se concrétise. La première phase a permis de localiser et de recenser les entreprises existantes. Au cours de la seconde, qui a débuté en décembre, toutes les communes où sont situées de telles entreprises ont reçu une marche à suivre assortie d'un guide de mise en œuvre ainsi qu'un questionnaire.

Le compostage gagne en efficacité: la gestion de la qualité des installations de compostage a fait l'objet de mesures incitatives et un modèle simplifié de rapport d'impact a été élaboré pour ce type d'installations. La valorisation des déchets verts dans les communes a fait l'objet de contrôles et de mesures d'amélioration.

Produit «Sites contaminés»: Le nombre d'anomalies n'a pas augmenté en 2002

Pas loin de 100 anomalies ont été constatées; elles ont donné lieu à une procédure de rétablissement de l'état antérieur. Certains cas, assez complexes, ont requis l'assistance de la police.

Report de l'actuel inventaire des sites contaminés et potentiellement contaminés dans le cadastre public des sites contaminés: il a été procédé à une expérience pilote de report des sites de décharge dans le cadastre des sites contaminés, portant sur 246 parcelles au total et concernant 171 propriétaires différents. Les propriétaires fonciers ont été informés de l'inscription prochaine de leurs terrains. Plus d'un tiers rejettent l'inscription par principe ou contestent les indications données.

Perspective réjouissante quant au coût de la réhabilitation de l'aire de la Selve à Thoune: les analyses de cette aire sont terminées. Le site doit faire l'objet d'une surveillance en vertu de l'ordonnance sur les sites contaminés (en raison des eaux souterraines). Au vu des analyses, on peut raisonnablement tabler sur un coût de réhabilitation inférieur à 10 millions de francs. Par rapport aux estimations les plus pessimistes faites dans le passé, la nouvelle est réjouissante pour les propriétaires fonciers et les investisseurs.

9.2.6 Office de l'économie hydraulique et énergétique

Les activités de l'OEHE ont déjà été synthétisées dans le cadre du projet pilote NOG 2000 et réparties en différents groupes de produits. Pour connaître les détails sur la manière dont les prestations ont été remplies, on se référera comme les années précédentes au compte d'Etat, au chapitre «comptes spéciaux».

Dans le cadre de la généralisation de NOG dans la Direction, les tâches de l'office ont été réparties dans des groupes de produits (cf. tableau ci-dessous).

Groupe de produits 9120 Economie hydraulique		Groupe de produits 9130 Economie énergétique	
<i>Produits</i>		<i>Produits</i>	
912021	Utilisation des eaux	913031	Utilisation rationnelle de l'énergie
912022	Alimentation en eau		Mines
912023	Gestion des débits	913032	
912024	Correction des eaux du Jura		

Les pluies diluviennes des mois de juillet, août et septembre ont à nouveau provoqué des crues qui ont atteint des niveaux préoccupants. Les collaborateurs affectés à la régulation des barrages ont été mis à forte contribution pendant ces périodes. D'autres travaux ont souffert de ces priorités: publication de l'annuaire, conception hydrométrique, prolongation de concessions arrivées à échéance, mise aux normes d'installations en application de la loi sur la protection des eaux.

Le système de régulation du barrage de Thoune a été entièrement rénové. En matière d'alimentation en eau, l'OEHE a organisé d'importantes journées d'étude qui ont rencontré un franc succès. En particulier, les responsables communaux et les représentants des associations professionnelles se sont montrés très satisfaits des informations fournies.

En matière d'énergie, le canton de Berne a organisé le premier concours MINERGIE. Le jury a reçu beaucoup de bons projets, ce qui prouve l'intérêt d'une telle manifestation. D'autres concours MINERGIE suivront, à intervalle de deux à trois ans.

9.2.7 Office des ponts et chaussées

Les activités de l'OPC ont déjà été synthétisées dans le cadre du projet pilote NOG 2000 et réparties en différents groupes de produits. Pour connaître les détails sur la manière dont les prestations ont été remplies, on se référera comme les années précédentes au compte d'Etat, au chapitre «comptes spéciaux».

Les principaux thèmes abordés l'année passée étaient:

- Programme de construction des routes 2003–2006: approuvé par le Grand Conseil en novembre, il est élaboré selon le modèle des niveaux, comme le programme précédent. Pour la première fois, les nouveaux projets de niveau 4 ont été soumis à l'évaluation du développement durable et le choix s'est effectué sur la base des objectifs fixés.
- Plan directeur cantonal du réseau des itinéraires de randonnée pédestre: le Conseil-exécutif a décidé le 29 mai que le plan directeur cantonal du réseau des itinéraires de randonnée pédestre entrerait en vigueur le 1^{er} juillet. Le canton a ainsi pu réaliser la planification à laquelle il est tenu, conformément à la loi fédérale sur les chemins de randonnée pédestre.
- Protection contre les crues du lac de Thoune et plan d'aménagement des eaux: les pluies diluviennes du printemps 1999, qui ont provoqué des crues préoccupantes, faisant monter les eaux du lac de Thoune à un niveau jamais atteint, ont été suivies par celles des années 2001 et 2002. L'élaboration actuelle du plan d'aménagement des eaux doit permettre de dire quelles solutions – techniques, écologiques, économiques et politiques – peuvent être appliquées dans ce domaine, en tenant compte de la diver-

sité des intérêts locaux, régionaux et cantonaux. L'OPC attache une grande importance à ce que tous les acteurs concernés puissent y prendre part.

9.2.8 Office des transports publics

Groupe de produits «Infrastructures et matériel roulant des transports publics»: Faire face à la demande

L'Office des transports publics a été fortement mis à contribution par la planification de projets d'importance du trafic régional d'une part (RER 2005) et du trafic d'agglomération d'autre part (Tram Berne-ouest). Tram Berne-ouest est un projet d'importance nationale lié à la surcharge du trafic des centres-villes.

En 2002, les entreprises de transports publics ont reçu près de 55 millions de francs au titre de subventions d'investissements de la part du canton. Les dossiers de subventionnement suivants ont pu être bouclés:

- réfection générale de la ligne Bannwil–Weiherhöhe (ASM),
- réfection de la ligne Monsmier–Champion (BLS),
- réfection des voies à la Seftigenstrasse (Bernmobil).

L'important trafic régional engendré par Expo.02 a pu être maîtrisé grâce aux nouvelles acquisitions des entreprises BLS (4 NINA) et VB Bienne (10 autobus articulés).

En matière d'infrastructure et de matériel roulant, les projets suivants sont en cours de réalisation:

- mise à double voie de tronçons dans l'Emmental (CFF),
- mise à double voie du tronçon entre Berne et Belp (BLS),
- aménagement de la ligne Thun-/Thorackerstrasse à Muri (RBS),
- rénovation du pont de Hagneck (ASM),
- transformation de la gare de Berne (CFF),
- installations de sécurité (BLS, BOB),
- réfection du funiculaire St-Imier–Mont-Soleil (SMtS),
- acquisition de 10 wagons à plancher surbaissé GTW (RM),
- acquisition de 15 trams à plancher surbaissé Combino et de 22 autobus articulés à plancher surbaissé (Bernmobil),
- ouverture d'un centre d'informations pour voyageurs (VB, Bernmobil).

Dans le cadre des procédures d'approbation de plans pour les projets ferroviaires, plus de soixante projets de construction ont fait l'objet d'une prise de position cantonale, notamment:

- mise à double voie et adaptation des gares dans le cadre des concepts Rail 2000 et RER Berne 2005,
- tram Berne-ouest,
- nouvel arrêt RER Berne-Wankdorf,
- différents projets dans le cadre de l'action «Face Lifting des stations régionales» des CFF.

Groupe de produits «Offre de transports publics»: Importants travaux préparatoires dans la perspective de Rail 2000

Dans la plupart des lignes, la commande de transports publics reste inchangée. Le nouvel horaire entré en vigueur en décembre implique des changements dans un certain nombre de régions, notamment:

- pour les réseaux de bus, des lignes plus adaptées aux besoins, une diminution des coûts et la suppression du trafic parallèle (conceptions de bus Längenberg et Mühleberg),
- augmentation des capacités adaptée à la demande sur les lignes surchargées,
- développement de nouvelles potentialités grâce aux transports publics: prolongement de la ligne 1 STI en direction de Steffisburg-Flühli, intégration de la ligne Berthoud–Fraubrunnen dans l'offre de base, mise en place d'une nouvelle ligne de bus à titre expérimental entre Zollikofen et Bremgarten (appel d'offres public),

- changements provisoires en raison de chantiers sur la ligne Berne – Langnau – Lucerne et dans le Gürbetal,
- suppression des deux gares ferroviaires peu fréquentées de Rüplisried-Mauss et d'Unterbach; dans les deux cas, la desserte sera assurée par des bus,
- abandon de la ligne de bus Hasle-Rüegsau–Biembach, qui n'est pas remplacée; le prolongement de la ligne de bus provisoire Bienne–Jens en direction de Lyss est également abandonné en raison d'une fréquentation insuffisante.

En janvier, le Conseil fédéral a rejeté, en sa qualité de dernière instance, la plainte portant sur la procédure d'adjudication du schéma de desserte par autobus de Bödeli et a ainsi approuvé la procédure d'appel d'offres et d'évaluation du canton de Berne.

La mise en service de la nouvelle ligne Mattstetten–Rothrist, dans le cadre de Rail 2000 1^{re} étape, provoquera de nombreux changements d'horaires dans le trafic régional du canton de Berne.

Pour le trafic à longue distance, d'intenses négociations ont eu lieu sur la nécessité de transbordement à Interlaken-est et sur la prolongation de la durée des trajets dans les vallées de la Lüttschinen à partir de la fin de 2004.

Les travaux relatifs aux projets partiels du RER bernois ont été poursuivis. Les infrastructures et le matériel roulant ont été mis en place et des projets de plans d'horaires détaillés ont été élaborés. Sous le pilotage de la Conférence régionale des transports, la planification des trafics urbains et régionaux a été projetée en grande partie et terminée à la fin 2002. Ces concepts généraux servent de référence à la planification de l'offre régionale et cantonale, ainsi qu'à l'arrêté sur l'offre 2005 à 2008. Ces travaux préparatoires font apparaître une augmentation des coûts pour le canton avec l'introduction de Rail 2000, même si l'offre demeurerait identique.

La planification de la 2^e étape de Rail 2000 s'est poursuivie sous la direction de la Confédération. L'offre de base des CFF ne satisfait que partiellement le canton de Berne, comme d'autres cantons d'ailleurs. Pour cette raison, des alternatives sont actuellement à l'étude.

Sous la direction du canton de Berne, les différentes communautés tarifaires régionales de l'ESPACE MITTELLAND examinent actuellement la manière de parfaire l'offre du trafic pendulaire interrégional. Pour ce qui est du transport touristique, la qualité de l'offre a pu être améliorée grâce à la rénovation d'installations existantes.

9.2.9 Office des bâtiments

Afin d'optimiser l'exécution de ses tâches, l'Office des bâtiments a adopté au printemps une nouvelle organisation. Les responsabilités de maître d'ouvrage qui incombent à l'Office se répartissent dorénavant sur trois domaines: le management d'objets planifie le développement du parc immobilier, le management de l'entretien veille à l'entretien périodique et aux adaptations spécifiques des immeubles et le management de projets gère les mandats de nouvelles constructions, de rénovations totales et de transformations. Cette répartition permet de mieux cibler les économies et de les rendre systématiques. Une évaluation spéciale menée par le Contrôle des finances a entériné cette réorganisation dans son ensemble.

Groupe de produits «Exploitation des immeubles»

L'Office des bâtiments a pour tâche de veiller à ce que les besoins en immobilier du canton puissent être satisfaits – dans une perspective de durabilité économique – au moyen des immeubles dont il est propriétaire.

Produit «Entretien»

L'entretien approprié des immeubles contribue à leur durabilité. En vue de préserver la valeur des constructions, des installations et la

valeur culturelle du parc immobilier, le management de l'entretien a traité 551 projets au cours de l'année. Les dépenses se sont montées à 35,9 millions de francs.

Hormis l'entretien proprement dit, les efforts se sont concentrés sur des travaux impliquant une meilleure exploitation des surfaces disponibles. Depuis 2001, l'OB est chargé de la gestion des gymnases. Dans cette perspective, plusieurs projets d'entretien à moyen terme ont été élaborés, qui prennent en compte aussi bien les besoins urgents en aménagements que le besoin d'exploitation économique à long terme. En 2002 seuls les travaux d'entretien strictement nécessaires ont pu être réalisés sur les immeubles abritant des écoles professionnelles. La reprise tardive de ces immeubles par le canton et le manque de personnel ont provoqué du retard dans les travaux d'entretien. Dès 2003, des mesures prioritaires devront être prises pour empêcher que d'autres dommages ne se manifestent sur ces immeubles et pour les adapter à leurs usages spécifiques.

Afin de gérer le parc immobilier de manière économique, il est nécessaire de disposer des données appropriées. La base de données des immeubles et des locaux disponibles a donc été complétée.

Produit «Coût des locaux»

Dans le cadre de la nouvelle gestion publique, une nouvelle facturation des coûts des locaux doit permettre, à partir de 2006, l'utilisation durable des immeubles appartenant au canton et des immeubles loués (NOG projet partiel KALK). Sous la direction de l'Office des bâtiments, un groupe de travail interdirectionnel a élaboré un concept à ce sujet. Celui-ci sera finalisé au printemps 2003.

Groupe de produits «Evolution du parc immobilier»

En plus de la sauvegarde du patrimoine immobilier existant, l'Office des bâtiments veille à ce que la répartition géographique du parc immobilier soit utile et que sa valeur d'usage soit assurée à long terme. Cette perspective à long terme est d'autant plus importante que les moyens financiers sont restreints. Le projet «Optimmo», lancé en automne 2002, a pour but d'évaluer tous les domaines d'activités qui sont en relation avec la gestion des biens immobiliers du canton. Il doit aussi permettre d'émettre des propositions en vue de répartir les tâches dans les domaines de la construction et de l'exploitation des immeubles.

Produit «Planification du parc»

Parallèlement aux travaux préparatoires pour la nouvelle organisation générale – gérée en grande partie par le groupe de travail ALIC ayant pour objectif d'assurer la coordination entre les utilisateurs et les instances techniques de l'Office des bâtiments – différentes études de faisabilité ont été menées à bien durant l'année. Celles-ci concernaient des problèmes urgents dans des institutions cantonales (p. ex. école secondaire II à Bienne ou transfert du foyer Lorry à Bäregg).

Les changements intervenus dans les prestations à fournir – qu'elles soient cantonales ou régionales – ont demandé d'importantes mesures à prendre pour adapter les surfaces disponibles à moyen et à long terme. Il s'agissait entre autres de la cantonalisation des hôpitaux de district et des écoles professionnelles, de la modification de la formation du corps enseignant, de la redistribution des filières de la Haute Ecole Spécialisée bernoise (HES) entre les sites de Berne, Bienne et Berthoud, ainsi que des futurs travaux de l'Hôpital de l'Ile et de l'Université.

Produit «Modification du parc par suite de travaux de construction»

En regard de la somme des investissements pour les nouvelles constructions et pour les rénovations, l'Hôpital de l'Ile apporte chaque année son lot de projets importants pour l'Office des bâti-

ments. L'ouverture de la maternité a beaucoup fait parler d'elle durant l'année écoulée. Le personnel de la nouvelle clinique est satisfait des locaux mis à disposition et la proximité de l'Hôpital de l'Ile est appréciée. Les deuxième et troisième étapes ont permis un important pas en avant dans la rénovation du bâtiment d'exploitation.

Pour ce qui est du complexe de l'Hôpital de l'Ile, c'est avant tout le centre des soins intensifs, des urgences et de chirurgie (IUC) qui a retenu l'attention. La mise en soumission publique du système secondaire au printemps pour trouver une entreprise générale n'a pas abouti. D'autre part, l'attribution d'un mandat d'évaluation par une procédure de gré à gré a été sanctionnée par une décision négative du Tribunal administratif. Ces événements ont provoqué de nombreuses questions au niveau politique.

Le délai d'achèvement de l'accès au bâtiment des lits a dû être reporté à mai 2003. La rénovation des 17 ascenseurs de ce bâtiment, les travaux de réfection du service de dermatologie, ainsi que la mise en place de la division cellulaire ont pu être réalisés dans les délais. Les rénovations des installations techniques de l'Hôpital pour enfants seront réalisées à partir du printemps 2004. Les projets de l'année passée ont permis un développement important du parc immobilier sur le complexe de l'Hôpital de l'Ile.

Un autre projet important pour l'Université est la rénovation et l'agrandissement de la clinique pour animaux domestiques et du centre d'imagerie médical. Le permis de construire a été délivré en 2002 et la mise en soumission a confirmé l'évaluation des coûts qui en avait été faite. L'aménagement des locaux de la Haute école de musique et d'art dramatique et de l'Administration militaire sur l'aire des casernes a permis de poursuivre les regroupements voulus. Les mesures d'économies ESPP ont été soutenues notamment par l'ajournement d'une nouvelle construction à la prison régionale à Berthoud et par le renoncement à la rénovation de deux serres du jardin botanique de Berne.

Produit «Conseil en matière de subventions»

Les affaires courantes de l'OB comprennent également l'examen des demandes de subventions pour des projets de construction. En dehors des besoins en locaux et de l'aspect économique, il s'agit aussi de prendre en compte les standards de qualité culturels et écologiques.

9.3

Ressources humaines

9.3.1

Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2002

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	21	13	19,30	10,50	29,80
Office juridique	6	10	5,00	6,50	11,50
Office de coordination pour la protection de l'environnement	4	4	3,65	2,25	5,90
Office du cadastre	19	2	18,30	1,80	20,10
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	56	14	1,23	10,90	62,13
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	38	10	34,12	7,32	41,44
Office des ponts et chaussées (NOG)	499	33	490,06	23,14	513,20
Office des transports publics	9	2	7,70	1,60	9,30
Office des bâtiments	38	12	34,80	10,10	44,90
Total de la Direction au 31. 12. 2002	690	100	664,16	74,11	738,27
Comparaison avec l'exercice précédent: 31. 12. 2001	684 + 6	93 + 7	656,47 + 7,69	70,65 + 3,46	727,12 + 11,15

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	2	1	1,60	0,60	2,20
Office juridique	–	–	0,00	0,00	0,00
Office de coordination pour la protection de l'environnement	–	–	0,00	0,00	0,00
Office du cadastre	–	2	0,00	2,00	2,00
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	–	–	0,00	0,00	0,00
Fonds des eaux usées	3	–	1,83	0,00	1,83
Fonds pour la gestion des déchets	4	–	3,10	0,00	3,10
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	8	2	1,16	1,00	2,16
Office des ponts et chaussées (NOG)	–	1	0,00	0,06	0,06
Office des transports publics	–	–	0,00	0,00	0,00
Office des bâtiments	–	–	0,00	0,00	0,00
Total de la Direction au 31. 12. 2002	17	6	7,69	3,66	11,35

Tableau 2: Gestion des postes en 2002

Unité administrative	Budget des points	Points utilisés	Réserve*
Secrétariat général	3 623,580	3 734,734	+ 922,034
Office juridique	1 249,200	1 292,500	– 43,300
Office de coordination pour la protection de l'environnement	472,200	688,200	– 216,000
Office du cadastre	2 143,200	2 149,854	– 6,654
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	5 419,596	6 181,461	– 761,865
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	(3 507,396)	3 653,995	– 146,599
Office des ponts et chaussées (NOG)	(44 917,260)	41 892,215	+ 3 025,045
Office des transports publics	978,000	1 045,600	– 67,600
Office des bâtiments	5 669,988	5 397,468	+ 272,520
Total de la Direction au 31. 12. 2002	19 555,764	20 489,817	+ 99,147
Comparaison avec l'exercice précédent: 31. 12. 2001	19 495,764 + 60,000	19 512,749 + 977,068	+ 920,215 – 821,068

* Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.

Tableau 3: Taux de fluctuation et de démissions

	2002	2001	2000	1999	1998
Effectifs*	790,714	789,844	780,50	781,89	787,403
Postes occupés au 31. 12.	739,778	733,946	737,25	736,81	742,189
Taux d'occupation	92,56%	92,92%	94,45%	94,23%	94,25%
Entrées	89	107**	79**	50**	33
Sorties	75	105	70	55	32
dont démissions	24	21	23	22	11
dont postes temp.	29	58	25	–	–
dont licenciements	3	–	–	3	–
dont retraites	15	25	22	28	21
dont décès	4	1	–	2	2
Taux de fluctuation	9,48%	13,29%	8,96%	7,00%	4,06%
Taux de démissions	3,00%	2,65%	2,95%	2,80%	1,39%

* = sans 10,95 postes de réserve du CE et 5,427 du fonds des postes financés par des tiers

** = dont 1 apprentie et 1 apprenti

Tableau 4: Structure des salaires par sexe

	Total		dont femmes		dont hommes	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	(2000)	en valeur absolue	en %
Classes de traitement 27–30	17	3	17,6	(17,6)	14	82,4
Classes de traitement 21–26	196	24	12,3	(11,0)	172	87,7
Classes de traitement 15–20	197	14	7,1	(6,3)	183	92,9
Classes de traitement 7–14	403	68	16,9	(16,0)	335	83,1
Classes de traitement 1–6	17	3	17,6	(7,1)	14	82,4
Total	830	112	13,5	(12,5)	718	86,5

La part des femmes a légèrement augmenté, passant de 12,5 à 13,5 pour cent, dans tous les groupes de classes de traitement excepté dans les catégories supérieures.

9.3.2

Changement dans le personnel d'encadrement

L'année écoulée a vu un changement à la tête de la Direction. Madame Dori Schaer-Born a pris une retraite active bien méritée le 31 mai. Le 1^{er} juin, Madame Barbara Egger-Jenzer a pris ses fonctions de conseillère d'Etat.

A fin mars, le chef de l'Office de coordination pour la protection de l'environnement, Monsieur Georg Iselin, terminait sa longue activité au service du canton. Monsieur Daniel Klooz le remplace depuis le 1^{er} avril.

9.3.3

Formation

Le séminaire des cadres moyens et supérieurs des 28 et 29 octobre, intitulé «Change Management» portait sur les diverses facettes de la personnalité. Il y était question des réactions individuelles face aux processus de changements et des comportements en tant que personne et en tant que membre d'un groupe. Pour souligner le caractère global d'un processus de changement, le séminaire a été complété par des intermèdes de wellness.

Le passage au nouveau système de gestion Windows XP s'est achevé avec succès au printemps. La campagne de formation du personnel a pu être menée comme prévu.

9.3.4

Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Pourcentage croissant de femmes à la TTE

	Pourcentage de femmes par rapport à tous les collaborateurs					
	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Classes de traitement 27–30	17,6	17,6	17,6	17,6	6,3	6,7
Classes de traitement 21–26	12,3	11,0	11,2	9,0	10,6	9,6
Classes de traitement 15–20	7,1	6,3	5,8	5,4	6,4	5,5
Classes de traitement 7–14	16,9	16,0	16,3	15,9	15,2	15,1
Classes de traitement 1–6	17,6	7,1	4,2	6,3	9,1	9,1
Total	13,5	12,5 *	12,4	11,8	12,0	11,6

Comme on peut le remarquer par les comparaisons sur le moyen terme, l'augmentation de la représentation féminine dans l'environnement technique qu'est celui de la TTE se fait de manière lente mais continue.

Le 14 novembre, toute la Direction a activement participé à la journée nationale des filles. 19 filles âgées de 11 à 16 ans ont ainsi eu l'occasion d'avoir un aperçu du travail au sein de la TTE. Ainsi, certaines d'entre elles ont par exemple pu assister à un entretien dans le cadre d'un recours, voir sur place des projets de gestion des eaux ou visiter des chantiers.

Dans le domaine – exclusivement masculin jusqu'alors – de l'entretien des routes, la nomination d'une femme en tant que cheffe de la voirie est à remarquer. Dans le cadre de la réorganisation de l'Office des bâtiments, un poste de cheffe de section a également pu être attribué à une femme.

9.3.5

Remarques particulières

La TTE a créé une nouvelle place d'apprentissage en informatique. Le nombre croissant de ces postes doit améliorer une situation de pénurie dans ce domaine.

Tous les champs d'activité de la TTE ou presque voient affluer, en rangs de plus en plus serrés, des projets importants et quelquefois

stratégiques. Leur traitement amène les cadres de la Direction et des offices à effectuer un grand nombre d'heures supplémentaires. L'élaboration dans les délais des documents pour l'ESPP a aussi

représenté un investissement en temps très important. Cet investissement extraordinaire du personnel n'a pas pu être honoré du fait des difficultés financières, ou seulement de manière très faible.

9.4 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 2002

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire	Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
9.4.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législation			9.4.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
– Loi sur la régale des mines	2 (évaluation des corapports)	première lecture: juin 2003, seconde lecture: novembre 2003	9.4.3 Législation d'application du droit fédéral		
– Loi sur les déchets	2 (proposition au Conseil-exécutif)	première lecture: juin 2003, seconde lecture: novembre 2003	9.4.4 Autres projets		
– Loi sur l'énergie – <i>caduque suite au rejet de la LME</i>					
– Loi sur les constructions – <i>projet suspendu (prévoir une autre voie, entre autres en raison des mesures ESPP)</i>					
			0 = les travaux n'ont pas encore débuté 1 = en cours d'élaboration 2 = en procédure de consultation 3 = adopté par le Conseil-exécutif 4 = préavisé par la commission		
			5 = adopté par le Grand Conseil 6 = le délai référendaire n'est pas encore échu 7 = en attente de la votation populaire 8 = renvoyé		

9.5 Projets informatiques (aperçu)

Service	Projet/Application	Investissement (en milliers de francs)	Total des coûts de production en pleine exploitation (en milliers de francs)	Coûts de production durant l'exercice (en milliers de francs)	Durée de réalisation
4990 100 201/202...	INFOREIT	236,0	1	2850	opérationnel
4990 100 208	Mig_Office_2000	128,3	–	–	2001/2002
4990 100 209	DMS	53,1	110	80	2000/2002
4990 100 203	BRW-2000	982,7	290	–	1999/2004
4990 100 212	DBNeu	139,4	300	–	2002/2003
4990 100 213	WIN200X	135,9	50	10	2002/2003
4990 100 214	GIS	150,8	80	–	2002
4950 100 46	WAWIS Réseau	15,0	100	90	1999/2002
4960 100 215	INFORMISplus	496,9	240	–	2002/2003
4960 100 216	TBA-WABAD	183,5	60	–	2002/2003
4960 100 217	TBA-Gistral	254,5	120	–	2002/2003
Total		2776,1	1350	3030	

¹ Les coûts de la pleine exploitation ne peuvent pas être définis, car INFOREIT, destiné à l'infrastructure de base et à la bureautique de la TTE, n'est pas un projet en soi.

9.6 Contrôle des résultats des subventions cantonales

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/Année	Etat d'avancement	Etapes suivantes
OEHE	TTE00009	Subventions à l'approvisionnement en énergie (3 ^e rapport sur l'énergie)	D / 1999	ACE 4247 du 4 décembre 2002	
OPC	TTE00013	Subventions à l'entretien des eaux	S / 2001	en cours	
OPC	TTE00015	Subventions d'investissement à l'aménagement des eaux	S / 2001	en cours	
OPC	TTE60017	Subventions à la réalisation des plans de protection des rives et des travaux d'entretien	S / 2001	ACE 1940 du 30 mai 2002	
OTP	TTE00001	Indemnités liées à la convention de prestations (loi sur les chemins de fer)	S / 2000	en cours	

9.7 Interventions parlementaires (motions et postulats)

9.7.1 Classement de motions et de postulats

9.7.1.1 Classement de motions et postulats réalisés

Motion 073/96 Neuenschwander du 11 mars 1996: Rapport cantonal sur l'énergie (adoptée le 4. 9. 1996). Le Troisième rapport sur l'énergie a été adopté par le Conseil-exécutif en date du 4 décembre à l'intention du Grand Conseil.

Motion 002/98 VLL (Hofer) du 4 décembre 1997: Sommet de la Terre; mise en œuvre de l'Agenda 21 dans les communes bernoises (adoptée le 11. 6. 1998 sous forme de postulat). Le Conseil-exécutif a singulièrement renforcé son rôle de promoteur du développement durable. En 2001, l'Office de coordination pour la protection de l'environnement (OCE) a été promu service compétent en matière de développement durable. Pour remplir cette fonction, l'OCE incite les services de l'administration ainsi que les communes, à l'échelle locale, à mettre en œuvre les principes du développement durable. D'autres mesures, prévues depuis l'automne, permettent encore de renforcer ce programme dans le canton de Berne, en application du troisième objectif principal du programme gouvernemental de législature 2003–2006. De plus, le Conseil-exécutif a fixé dans le plan directeur cantonal approuvé le 27 février les principes de développement durable applicables au canton de Berne. Lorsqu'elles proposent de telles mesures au plan local, les communes peuvent se faire conseiller et soutenir par l'OCE. De plus, elles peuvent trouver des réponses à leurs questions à ce sujet sur le site Internet intitulé Boussole bernoise du développement durable (<http://www.be.ch/boussole/>).

Motion 074/98 Breitschmid du 16 mars 1998: Production et approvisionnement énergétiques durables (traitée le 21. 1. 1999; ch. 4, première phrase: adoptée sous forme de postulat; reste rejeté). Cf. motion 073/96 Neuenschwander ci-dessus.

Motion 182/98 Boss du 7 septembre 1998: Sécurité routière pour les cyclistes entre Seftigen et Wattenwil (traitée le 9. 9. 1999; ch. 1, 4 et 5: rejetés; ch. 2: adopté sous forme de postulat; ch. 3 et 6: adoptés et classés). Le Grand Conseil ayant rejeté des propositions allant dans ce sens (dans les déclarations de planification concernant l'ESPP), la discussion a été relancée. Des essais de circulation vont être entrepris incessamment; s'ils se montrent concluants, le problème sera résolu; dans le cas contraire, le projet devra être réintroduit dans le programme de construction des routes.

Postulat 177/99 Sidler du 6 septembre 1999: Adjudication des marchés publics (adopté le 5. 4. 2000). Les exigences de l'auteur du postulat ont été prises en compte dans la nouvelle loi sur les marchés publics (art. 9 LCMP concernant les entreprises sous-traitantes) ainsi que dans l'ordonnance correspondante (art. 20 OCMP). Ce dernier article confirme la règle qui s'est instaurée avec succès dans le domaine du génie civil et du bâtiment, à savoir que les entreprises doivent fournir des justificatifs supplémentaires à joindre à leur déclaration spontanée. Dès lors, tous les services adjudicateurs du canton sont tenus de faire respecter cette clause.

Motion 193/99 Buchs/Jaggi/Lüthi du 6 septembre 1999: Crue du lac de Thoun (adoptée le 5. 4. 2000 sous forme de postulat). Les études relatives aux mesures demandées par le postulat sont en cours; le projet tient compte des avis de tous les milieux concernés.

Motion 198/99 Boss du 7 septembre 1999: Renforcement de la sécurité pour les écoliers circulant à vélo entre Rümligen et Riggisberg (adoptée le 5. 4. 2000 sous forme de postulat). Dans le cadre de

ses discussions autour des mesures ESPP, le Grand Conseil a mis cet objet en liste d'attente, à intégrer dans un futur programme de construction des routes. Les objectifs du motionnaire sont donc pris en compte dans la mesure du possible.

Postulat 199/99 Voiblet du 9 septembre 1999: Amélioration de la route cantonale entre Souboz et Moutier (adopté le 5. 4. 2000). Des travaux de réfection et de renforcement de la chaussée ont déjà permis de la remettre en état sur une longueur de 1300 à 1400 m. Les dépenses consenties atteignent 150 000 francs en 1999 et 557 000 francs en 2001/2002. D'autres tronçons seront améliorés ces prochaines années, en fonction des moyens financiers disponibles pour de tels travaux et des priorités fixées. Pour le reste, on se référera aux remarques contenues dans le précédent rapport de gestion.

Motion 026/00 Gresch du 31 janvier 2000: FMB et centrale solaire du Wankdorf (adoptée le 6. 6. 2000 sous forme de postulat). Les FMB ont décidé, en décembre 2002, de participer à ce projet de plusieurs millions de francs, aux côtés des communes et des associations.

Postulat 045/00 Pauli du 7 février 2000: Autoroute Bienne–Lyss (adopté le 22. 11. 2000). Le député propose l'aménagement de ladite route à quatre pistes; or le Conseil-exécutif a déjà répondu à son intervention, expliquant qu'il avait réexaminé sérieusement cette question, mais qu'il avait conclu qu'il fallait, par manque de moyens financiers, remettre le projet (même construit par tronçons) à une date indéterminée. Quant à l'inscription de cette route dans le réseau des routes nationales, c'est au Parlement fédéral d'en décider. Or, on sait que la Confédération a mis la priorité sur l'achèvement du réseau déjà avalisé. Mais il est prévu de redéfinir le réseau des routes d'importance nationale dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan sectoriel Routes de la Confédération. Le canton de Berne mettra tout en œuvre pour faire passer ce tronçon comme route nationale. Il répondra ainsi à la demande de l'auteur du postulat.

Motion 061/00 Gresch du 9 février 2000: Agenda 21 pour le canton de Berne (adoptée le 22. 11. 2000 sous forme de postulat). En 2001, l'Office de coordination pour la protection de l'environnement (OCE) a été promu service compétent en matière de développement durable. Pour remplir cette fonction, l'OCE incite les services de l'administration ainsi que les communes, à l'échelle locale, à mettre en œuvre les principes du développement durable. D'autres mesures, prévues depuis l'automne, permettent encore de renforcer ce programme dans le canton de Berne, en application du troisième objectif principal du programme gouvernemental de législature 2003–2006. De plus, le Conseil-exécutif a fixé dans le plan directeur cantonal approuvé le 27 février les principes de développement durable applicables au canton de Berne. Les conditions générales sont ainsi créées, qui permettent de promouvoir à long terme les objectifs de l'Agenda 21 à tous les niveaux de l'administration cantonale, comme le demande le postulat.

Motion 070/00 Gmünder du 3 avril 2000: Elargissement de la T6 Lyss–Bienne à quatre voies et bretelle de Studen (adoptée le 22. 11. 2000 sous forme de postulat). La réponse est la même que pour le postulat Pauli (P 045/00, cf. ci-dessus). S'agissant de l'échangeur de Studen, il a été intégré déjà l'année précédente dans le programme de construction des routes 2001–2004.

Postulat 071/00 Gmünder du 3 avril 2000: Elargissement de la T6 Lyss–Bienne à quatre voies et bretelle de Studen (traité le 22. 11. 2000; ch. 1: adopté sous forme de postulat, ch. 2: adopté et classé). Cf. motion 070/00 Gmünder.

Postulat 100/00 Leuenberger du 6 avril 2000: Abonnement général bernois (adopté le 1. 2. 2001). Le groupe de travail Transports publics, mis sur pied par l'Espace Mittelland, a entamé ses travaux en

vue de créer des abonnements recouvrant plusieurs zones tarifaires. Leur introduction est prévue en décembre 2004. Il faut remarquer que les clients ne demandent pas un abonnement général réservé au seul canton de Berne; il s'agit plutôt de satisfaire leurs besoins de déplacements à une échelle supra-régionale.

Postulat 197/00 Gmünder du 20 novembre 2000: Répartition des coûts des routes nationales (adopté le 7. 6. 2001). En décembre 2001, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a proposé, dans le cadre d'une modification de l'ordonnance sur les routes nationales, de modifier le taux de contribution de certains cantons pour les coûts d'exploitation. Sur ce point, on se référera au rapport de gestion de l'année précédente. En 2002, le canton a sondé la Confédération, espérant obtenir une subvention plus élevée malgré les restrictions budgétaires dans le domaine des routes nationales, restrictions affectant tous les cantons. La réponse a été très négative. Malgré tout, le canton va présenter en 2003 une demande formelle dans ce sens aux autorités fédérales, répondant ainsi aux demandes de l'auteur du postulat.

Motion 208/00 VLL (Lauterburg-Gygax) du 20 novembre 2000: Pollution provoquée par les machines de chantier (adoptée le 4. 9. 2001 sous forme de postulat). En 2001, un groupe de travail de la TTE dirigé par l'OCE a élaboré un guide pour la prise en compte du développement durable dans les procédures de soumission. Intitulé «Prix et développement durable dans les soumissions de génie civil», ce guide répond en partie aux préoccupations de la motionnaire. Les expériences faites avec ce document se sont avérées très positives. Signalons encore que l'OFEFP a fait paraître, le 1^{er} septembre, une Directive Air Chantiers. Ainsi, les bases demandées par la motionnaire, tant au plan cantonal que fédéral, sont réunies – et donc la motion satisfaite.

Motion 237/00 Meyer du 28 novembre 2000: Desserte de la Haute-Argovie par le RER (adoptée le 7. 6. 2001 sous forme de postulat). L'étude approfondie de l'horaire RER 2005 révèle que le temps nécessaire pour passer du train direct Langenthal-Herzogenbuchsee sur le S4 en gare de Berthoud diminue de 17 à 10 minutes. On peut donc constater que les correspondances entre le RER bernois et la Haute-Argovie se sont notablement améliorées grâce à l'introduction de Rail 2000. Quant aux correspondances entre les trains directs et les omnibus ou les lignes de bus en gares de Langenthal et de Herzogenbuchsee, elles vont faire l'objet d'une consultation auprès des communes, dans le cadre de l'élaboration d'une offre régionale globale préparée par la Conférence régionale des transports de la Haute-Argovie.

Motion 046/01 Markwalder du 2 avril 2001: Séparation du rail et de la route (traitée le 7. 6. 2001; ch. 1: adopté sous forme de postulat; ch. 2: adopté). Il n'est pas urgent de préparer un train de mesures qui aille au-delà des études de base déjà disponibles. La priorité doit au contraire consister à faire pression sur la Confédération pour qu'elle libère suffisamment de moyens pour développer d'autres projets de séparation de la route et du rail. Le canton de Berne a pris des initiatives à ce propos auprès des autorités fédérales, soutenu en cela par d'autres cantons. D'ailleurs, des interventions parlementaires déposées aux Chambres fédérales visent le même objectif.

Dans le budget 2003 de la Confédération, un crédit de 12 millions de francs est réservé pour réaliser des projets de séparation modale. Seuls seront subventionnés les passages à niveau reconnus comme dangereux.

Les demandes ou les exigences posées par la motionnaire sont donc satisfaites.

Motion 105/01 Strecker/Steiner/Bourquin du 5 juin 2001: Aménagement en double voie de la ligne Douanne-La Neuveville: ouver-

ture de négociations avec la Confédération et les CFF (traitée le 24. 1. 2002; ch. 1, 2a, 2b et 4: adoptés; ch. 2c et 3: retirés). La mise à double voie de la ligne de chemin de fer près de Gléresse ne se fera vraisemblablement pas avant 2010, dans le cadre de la réalisation de Rail 2000, 2^e étape. La commission Rive gauche du lac de Bienne a été mise sur pied par l'Association régionale Bienne-Seeland afin de mieux coordonner les différents projets concernant tant la route que le rail. Participent à cette commission des représentants de l'Office des ponts et chaussées, de l'Office de coordination pour la protection de l'environnement, des CFF et des communes concernées. Cette commission a mandaté un bureau d'étude pour établir une planification des divers moyens de transport. Ce bureau a analysé tous les problèmes de trafic le long de la rive gauche du lac de Bienne – dont le doublement des voies CFF – et a proposé des éléments de solutions.

Motion 117/01 Gresch du 5 juin 2001: FMB et libéralisation du marché de l'électricité (adoptée le 21. 11. 2001 sous forme de motion ayant valeur de directive). Le Conseil-exécutif a décidé, en mai 2002, de conserver la majorité des actions dans les FMB, du moins dans la première phase de libéralisation du marché de l'électricité.

Motion 135/01 Daetwyler du 14 juin 2001: Amélioration des relations ferroviaires entre le Jura bernois et Berne (traitée le 20. 3. 2002; ch. 1 à 3: adoptés; ch. 4: adopté sous forme de postulat). Les cantons de Berne, de Neuchâtel et du Jura ont collaboré avec les CFF et les CJ pour examiner différentes variantes d'offres sur les lignes ferroviaires du Jura bernois. Ils ont présenté en début d'année la meilleure des variantes à la Conférence régionale des transports Bienne-Seeland-Jura bernois. Selon cette variante, les correspondances à Bienne sont assurées facilement dans toutes les directions (Berne, Zurich, Neuchâtel, Lausanne et/ou Genève et Bâle). Les temps de transbordement varient entre quatre et neuf minutes. Cette variante nécessite des aménagements de la gare de Courtelary, qui sont en cours d'exécution. Le canton veillera à demander la réintroduction de liaisons directes entre le Jura bernois et le Plateau dans le cadre du réaménagement complet des horaires qui aura lieu en décembre 2004.

Motion 043/02 Gresch du 31 janvier 2002: Priorité à la sécurisation des itinéraires scolaires (traitée le 4. 9. 2002; ch. 1: adopté sous forme de postulat; ch. 2: retiré; ch. 3: rejeté). Pour répondre à cette demande, le canton a inscrit ces objets dans le programme de construction des routes 2003–2006. Cependant, vu les restrictions budgétaires en cours, l'une des priorités n'a pas pu être prise en compte (cf. déclarations de planification ESPP). Les demandes de la motionnaire ont donc été prises en compte dans la mesure du possible.

Motion 064/02 Bichsel du 18 mars 2002: Réfection du tronçon de route «Viehweid Belp» (adoptée le 11. 6. 2002). Le Grand Conseil a accordé le crédit nécessaire pendant la session de novembre. Les appels d'offres sont déjà lancés. Le début des travaux est prévu pour le mois de mai 2003.

9.7.1.2 Classement extraordinaire

Motion 192/96 Bhend du 24 juin 1996: Participation des communes à la construction des routes cantonales (adoptée le 29. 1. 1997 sous forme de postulat). Comme déjà signalé dans le rapport de gestion de l'année précédente, le canton va de toute façon tenir compte des préoccupations du motionnaire et ce, dans le cadre de la révision de la législation sur les routes, planifiée à moyen terme (date précise encore inconnue).

Motion 140/97 PRD/UDC (Neuenschwander/Marthaler) du 1^{er} septembre 1997: Libéralisation du marché de l'électricité et politique

cantonale de l'énergie (adoptée le 27. 11. 1997). Le peuple suisse a rejeté le projet de loi sur le marché de l'électricité en date du 22 septembre.

Motion 183/99 Gilgen-Müller du 6 septembre 1999: Modification de la loi sur l'énergie (adoptée le 5. 4. 2000 sous forme de postulat). Le Troisième rapport sur l'énergie ne traite pas de cette question car d'autres thèmes ont eu la priorité. Aucune modification de la loi sur l'énergie n'a été proposée. Il n'est donc pas possible de satisfaire cette motion.

Motion 028/01 Meyer du 1^{er} février 2001: Garantie de l'approvisionnement en électricité (adoptée le 21. 11. 2001 sous forme de postulat). Suite au rejet de la loi sur le marché de l'électricité en 2002, les craintes du motionnaire ne sont pas fondées. Il n'est donc pas possible d'honorer cette motion; elle doit être classée sans suite.

9.7.2 Réalisation de motions et postulats

9.7.2.1 *Motions et postulats dont le délai de réalisation de deux ans n'est pas encore échu*

Motion 252/99 Bourquin du 16 novembre 1999: Lutte contre le bruit (adoptée le 6. 6. 2000 sous forme de postulat). Le programme d'assainissement partiel dont il est question dans le précédent rapport de gestion a pu être présenté à l'état de projet à la commune de La Neuveville, aux CFF et au service des monuments historiques du canton de Berne. Les premières prises de position sont rentrées; il apparaît d'ores et déjà que le cercle des milieux à consulter devra être considérablement élargi. Dans le cas de La Neuveville, vu son caractère de site historique et sa qualité paysagère, il faudra encore inviter les autorités, services ou offices fédéraux suivants à prendre position: Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage, OFEFP, DETEC, OFROU et Office fédéral de la culture. Une première rencontre a eu lieu en janvier 2003 dans le but de planifier la suite des opérations. De cette manière, le service Bruit des routes à l'Office des ponts et chaussées s'assure que le projet qui devra recevoir l'aval des autorités fédérales est déjà consolidé avant d'entrer dans la phase d'examen. Cette procédure entraîne de grands retards, ce qui ne permet pas, à l'heure actuelle, de fixer précisément la date de réalisation des vœux de l'auteur du postulat.

Postulat 041/00 Siegenthaler du 3 février 2000: Récompenser les entreprises d'apprentissage (adopté le 22. 11. 2000). Dans le précédent rapport de gestion, il était question d'une directive du Conseil-exécutif sur ce thème. Cependant, suite à la nouvelle législation sur les marchés publics, il n'est plus possible d'exiger, comme c'était le cas sous l'ancienne législation, des prestations particulières pour l'encouragement de l'apprentissage dans le cadre de la clause dite des «3 pour cent» lors de l'évaluation des critères d'adjudication (art. 41, al. 1, lit. a OSoum). Aujourd'hui, avec la nouvelle ordonnance sur les marchés publics, il faut traiter cette question par le biais des critères d'aptitude (art. 16, al. 2 OCMP) – ce qui paraît en effet plus correct.

Motion 077/00 Gresch du 3 avril 2000: Gare de Berne 2005 (traitée le 22. 11. 2000; ch. 1 et 3: adoptés sous forme de postulat, ch. 2: adopté et classé; ch. 4: adopté sous forme de motion). Fin 2000, les horaires avaient déjà été quasiment fixés dans le cadre du projet RER 2005. Il ne sera pas possible d'offrir, à la gare de Berne, des correspondances favorables sur toutes les lignes et ce, malgré un effort considérable consenti au niveau des infrastructures et à celui du matériel roulant. Cependant, on peut affirmer que les installations des quais et des voies qui seront réalisées d'ici à 2005, de même que les voies d'accès à la gare, seront utilisées avec un

maximum d'efficacité. Entre autres, les travaux de prolongement des quais à l'ouest, y compris la construction d'une passerelle, ne seront pas terminés en 2005, ce qui rendra la situation difficile à gérer.

Dans le rapport sur Rail 2000, 2^e étape, rédigé par l'Espace Mittelland, des souhaits ont été formulés quant à l'offre RER dans la région de Berne; ils ont été ensuite transmis à la Confédération. Toutes les variantes de Rail 2000, 2^e étape exigent un accroissement de capacité du nœud ferroviaire de Berne. L'arrêté fédéral en préparation et le rapport du Conseil fédéral correspondant vont chercher à intégrer un nombre considérable de propositions d'amélioration allant du doublement des voies et réorganisation des voies d'accès.

Motion 147/00 Ryser du 13 juin 2000: Transports publics accessibles aux personnes handicapées (adoptée le 1. 2. 2001). Par manque de moyens financiers et de ressources en personnel, l'étude de cette question n'a pas encore pu commencer. Par ailleurs, il serait judicieux d'attendre, avant de commencer, que la Confédération ait édicté sa loi sur l'élimination des obstacles au déplacement des personnes à motricité réduite (loi sur les handicapés) ainsi que les dispositions d'application correspondantes. Pour faire avancer la cause, les associations défendant les intérêts des personnes à motricité réduite ont été intégrées dans l'organigramme du projet RER Berne. Dans différents projets partiels du RER, il a été possible de déterminer des standards respectant les besoins particuliers des personnes à motricité réduite. Les responsables du projet ont l'intention de mettre en œuvre le plus de mesures possibles à l'horizon du changement d'horaire de 2004 (date de l'entrée en vigueur de la 1^{re} étape de Rail 2000 et du concept RER 2005).

Motion 054/01 Haldemann du 2 avril 2001: Limites de poids imposées sur certains ponts et tronçons de routes cantonales (traitée le 7. 6. 2001; ch. 3 [«Ces mesures devront être financées par les fonds de la RPLP»]: adopté; chiffres 1 et 2 [ordre des priorités]: retirés). Suite aux mesures ESPP, les crédits initialement prévus pour 2002 – ainsi que le signalait le rapport de gestion précédent – seront votés par le Grand Conseil en 2003.

Postulat 069/01 Pulver du 2 avril 2001: Plan de mise en œuvre de la deuxième étape de Rail 2000 (adopté le 21. 11. 2001). Les travaux de planification de Rail 2000, 2^e étape, n'ont pas encore pu être bouclés. En ce moment, l'Office fédéral des transports compare encore deux variantes d'offres, auxquelles correspondent différents modules d'infrastructure. Il est prévu de trancher en faveur de l'une des variantes au printemps 2003; cette décision sera mise en consultation auprès des cantons.

Motion 085/01 Daetwyler du 10 avril 2001: Amélioration de la ligne du Pied du Jura dans le cadre de Rail 2000 (adoptée le 21. 11. 2001). S'agissant de l'offre de Rail 2000, 1^{re} étape, une solution acceptable a pu être trouvée, qui correspond aux infrastructures effectivement disponibles à partir de 2005. Les autres objectifs devront se réaliser dans le cadre de la deuxième étape de Rail 2000. On pense ici aux correspondances au nœud ferroviaire de Bienne, souhaitées aux minutes 00 et 30, ainsi qu'à l'horaire cadencé à la demi-heure en direction de la Suisse romande. Cette phase de planification n'est pas encore terminée; on attend les premiers résultats pour le printemps 2003.

Motion 096/01 Zbären du 12 avril 2001: Protection de la route du Simmental A 11 (adoptée le 21. 11. 2001 sous forme de postulat). Au cours de l'année écoulée, une étude des dangers naturels dans les secteurs menaçant la route cantonale a été entreprise. Elle se base sur l'information de référence utilisée en général pour l'élaboration de tels concepts de protection, à savoir la publication de l'OFEFP intitulée «Analyse des risques générés par les dangers naturels

gravitaires» (OFEFP, 1999, disponible seulement en allemand, avec résumé en français). Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes: s'agissant de la construction de galeries couvertes sur les tronçons les plus menacés, le rapport coût/efficacité s'avère défavorable. D'autres mesures sont nettement plus efficaces, telles que nettoyage périodique des parois de rochers, mesures ponctuelles de lutte contre l'érosion, filets de sécurité contre les chutes de pierres ou encore aboutissement du projet de reforestation C. Lorsque ces mesures seront réalisées, et en tenant compte du détournement partiel du trafic dans le tunnel de la route nationale, on pourra considérer la situation comme étant conforme au risque supportable défini par l'OFEFP.

Motion 119/01 Gresch du 6 juin 2001: Désignation de nouveaux organismes responsables des transports (traitée le 20. 3. 2002; ch. 1: rejeté; ch. 2: adopté sous forme de postulat). Le canton de Berne est en train d'élaborer une stratégie pour les agglomérations ainsi que de mener de nombreuses études relatives à la combinaison de différents modes de déplacement dans les zones urbaines. Dans ce cadre, il examine également différents modèles de répartition des responsabilités et de modes de financement du trafic d'agglomération, en dégagant les avantages et inconvénients de chacun de ces modèles. Ces travaux prendront fin en 2003. Le canton de Berne présentera alors à la Confédération la variante qui, à son avis, répond le mieux aux besoins. Par ailleurs, il insistera auprès d'elle pour qu'elle mette en œuvre tous les canaux de financement imaginables en vue de soutenir le trafic d'agglomération et son programme de réalisation.

Motion 136/01 Daetwyler du 14 juin 2001: Doublement de la ligne du Pied du Jura entre Gléresse et Douanne (adoptée le 24. 1. 2002). Bien que l'augmentation du trafic marchandises aggrave le goulet d'étranglement de Gléresse, les CFF ne sont pas disposés à financer le doublement de la ligne en faisant appel aux moyens réservés

à son mandat de prestations. Le doublement de ce dernier tronçon à voie unique sur la ligne du pied du Jura ne pourra pas se faire avant la 2^e étape de Rail 2000, dont les travaux débiteront au plus tôt en 2010. Il est donc exclu, à court et moyen terme, d'étendre l'offre de transport, que ce soit sur les trajets interurbains ou sur le trafic régional.

9.7.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Motion 173/98 Meyer du 1^{er} septembre 1998: Traitement rapide des recours en matière de construction (adoptée le 30. 6. 1999 sous forme de postulat). Le délai de traitement de la motion a été prolongé jusqu'en 2003, car il a fallu attendre le rapport «Procédures et prescriptions» de l'ODECO dans le cadre du projet ESPP.

9.7.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Aucun.

Berne, le 28 février 2003

La directrice des travaux publics,
des transports et de l'énergie: Egger-Jenzer

Approuvé par le Conseil-exécutif le 9 avril 2003

